



### INSCRIPTIONS 2018-2019

Depuis le 01/09/2017, la Région Auvergne Rhône-Alpes s'est substituée au Département de la Savoie dans l'organisation et la prise en charge des élèves savoyards, de la maternelle à la terminale. Le transport des élèves en situation de handicap reste lui la compétence du Département. Ce changement d'autorité ne modifie ni les procédures d'inscription et de paiement, ni les tarifs mis en place depuis 2014.

**Période d'inscriptions (nouvelles demandes et renouvellements)  
du 25 avril au 15 juin 2018** en vous connectant sur le site

[www.auvergnerrhonealpes.fr/scolairesavoie](http://www.auvergnerrhonealpes.fr/scolairesavoie)

### A NOTER

- ❖ Si vous êtes **allocataire** et que votre quotient familial est inférieur à 751, téléchargez préalablement votre attestation de quotient familial CAF ou MSA. Celle-ci vous sera demandée lors de l'inscription.
- ❖ En cas de **perte ou oubli de vos codes d'accès** : après avoir cliqué sur le lien « Inscription en ligne » cliquez sur « Identifiant, mot de passe oubliés ».
- ❖ Depuis votre compte, vous pouvez suivre le **traitement des dossiers** de chacun de vos enfants.
- ❖ Un **numéro spécial** est mis en place jusqu'au 13 juillet 2018 pour vous aider si nécessaire dans vos démarches **09.69.36.39.94** (appel non surtaxé).
- ❖ A compter du **19 septembre**, tous les élèves doivent être **munis obligatoirement de leur titre de transport avec photo** pour présentation au chauffeur lors de chaque trajet.  
« Pas de carte, pas de car ».
- ❖ Constat est fait que de nombreuses inscriptions sont faites dans un but occasionnel. **Pour les collégiens et les lycéens ayant besoin d'un transport ponctuel, l'achat préalable de ticket à 3€ par trajet** est possible auprès de nos services.

Paiement de la carte de transport			Remise de la carte de transport
Moyen de paiement	Modalités	Comment	
<b>Paiement par carte bleue</b>	En 1 ou 3 mensualités consécutives (au choix lors du règlement)	Dès l'instruction du dossier de votre enfant, un mail vous sera envoyé avec le montant de la facture à régler. Cliquer sur le lien envoyé qui vous redirigera vers un site de paiement sécurisé.	Envoi par courrier postal à partir du 20 août
<b>Paiement par chèque ou en espèces</b>	En 1 seul versement	Dès l'instruction du dossier de votre enfant, un mail vous sera envoyé avec le montant de la facture à régler.  <u>Par chèque</u> : adresser à la CC Val Guiers votre règlement à l'ordre de « Régie transport scolaire CCVG ».  <u>En espèces</u> : se rendre dans nos bureaux pendant les heures d'ouverture (sauf vendredi après-midi).	Si paiement réalisé : envoi par courrier postal à partir du 20 août  Si paiement non réalisé : retrait à la CC Val Guiers <b>du 27 au 31 août 2018</b>

**Tarifs** : consultables sur [www.cvalguiers.fr](http://www.cvalguiers.fr) (rubrique Enfance Jeunesse/Transport scolaire)

**Contact** : pour tous renseignements relatifs aux transports, veuillez contacter la CC Val Guiers au 04.76.37.36.45.



#### SITE INTERNET

Le site de la CC Val Guiers a fait peu de nouveautés.  
Retrouvez sur [www.cvalguiers.fr](http://www.cvalguiers.fr) (rubrique Enfance-Jeunesse) toutes les informations utiles relatives aux transports scolaires (horaires, circuits, tarifs...)

#### RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

A compter de la rentrée de septembre et suite à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, les transports scolaires fonctionneront désormais les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les horaires propres à chaque école.

#### NOUVEAU TRANSPORTEUR

Actuellement 5 sociétés de transport assurent quotidiennement la desserte de nos 26 lignes scolaires.  
A compter de septembre, suite aux appels d'offres lancés par la Région, la société **SEGUI** de Morestel assurera le service de plusieurs circuits.



# Bulletin d'informations aux familles

## QUELQUES CHIFFRES EN 2017/2018 ...

Sur le territoire des 13 Communes de la CC Val Guiers, le transport scolaire représente :

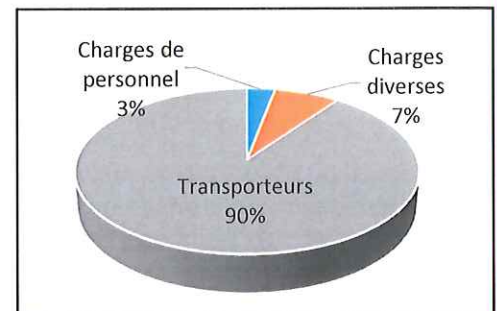
- ✓ 950 élèves transportés de la maternelle à la terminale
- ✓ 26 circuits scolaires et 152 arrêts de car
- ✓ 5 compagnies de transport (Aurore Evasion, Faure Tourisme, Faure Vercors, Transdev, Guillermin) et Segui à compter du 01/09/2018

**En 2017, le budget des transports scolaires s'élève à 1 261 000€ HT.**

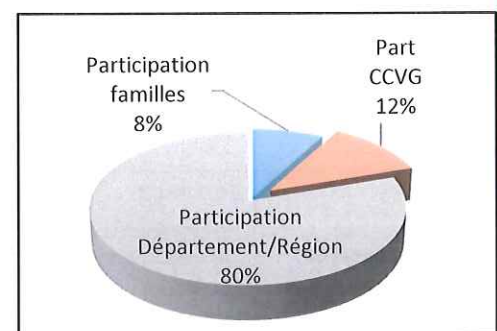
**Il est financé à 80% par le Département/Région, à 8% par les familles et les 12% restant par la CC Val Guiers.**

Depuis 2014, ce budget est en constante hausse due notamment à la mise en place du transport le mercredi matin pour les écoles primaires mais aussi à la hausse du prix du carburant. La participation des familles au coût du transport, instaurée par le Département en 2014, n'a pas augmentée depuis quatre ans. **Cette participation qui varie de 40€ à 140€/enfant (selon le QF) ne représente qu'une faible part du coût réel de transport de votre enfant qui s'élève pour une année scolaire à 1300€ environ pour la collectivité.**

Composition des dépenses de fonctionnement - 2017



Composition des recettes de fonctionnement - 2017

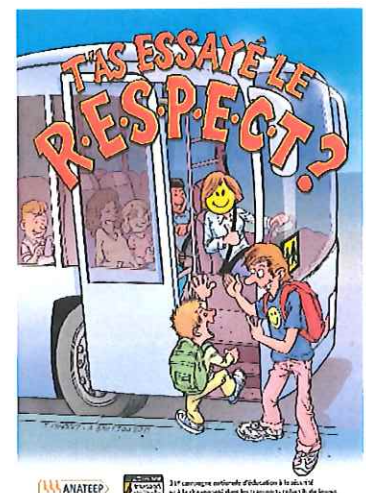


## LA SECURITE DE NOS ENFANTS

- ✓ **Accompagnateur de transport** : il ou elle est présent(e) dans le car lorsqu' au minimum **7 enfants de maternelle** sont inscrits sur le circuit. Sa présence rassurante pour les enfants et pour les parents lui confère un rôle important. Afin d'appréhender au mieux leur mission, la CC Val Guiers organise régulièrement des formations animées par l'**Anateep** (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public).
- ✓ **Enfants âgés de moins de 6 ans** : à l'arrêt du car, il est obligatoire qu'il y ait un adulte pour réceptionner l'enfant. Une autorisation parentale est à compléter et à retourner à la CC Val Guiers avant le mois de septembre.
- ✓ **Gilet jaune** : le port d'un gilet fluorescent par les élèves est conseillé afin qu'ils soient vus par les automobilistes surtout en période hivernale.
- ✓ **Traversée** : à la descente du car, les élèves ne doivent pas traverser devant ni derrière le car à l'arrêt mais attendre que celui-ci soit parti pour avoir toute la visibilité requise.
- ✓ **Règlement de discipline** : la sécurité des enfants passe aussi par la discipline et le respect de règles de bonne conduite à l'intérieur et aux abords du car. En cas de non-respect du règlement, des sanctions seront prises (avertissement, exclusion temporaire...). Celui-ci est téléchargeable depuis notre site [www.ccvallguiers.fr](http://www.ccvallguiers.fr)
- ✓ **Arrêts de car** : la majorité des arrêts sont matérialisés par un marquage au sol et la pose de panneaux. Cette signalétique, mise en place par les communes ou par le Département le cas échéant, confère à l'arrêt son caractère officiel. Les arrêts « sauvages » sont donc strictement interdits. Le chauffeur ne s'arrêtera donc pas en dehors des arrêts prédéfinis sur le circuit.

### Elèves de moins de 6 ans

Merci de retourner le coupon d'autorisation parentale ci-joint à la CC Val Guiers par mail à [contact@ccvalguiers.fr](mailto:contact@ccvalguiers.fr) ou par courrier (585 Route de Tramonet 73330 Belmont Tramonet)



Respect des consignes de sécurité, du chauffeur, des autres élèves, du matériel, de la tranquillité ... et je n'oublie pas d'attacher ma ceinture de sécurité !!!